

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **21 (1929)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

AVRIL 1929

N° 4

Les entreprises publiques de la Confédération.

Par *Robert Bratschi.*

I.

Au cours de ces dernières années, on a beaucoup discuté la question de savoir si et dans quelle mesure l'Etat doit s'occuper d'entreprises commerciales. Les services publics sont fréquemment l'objet de vives critiques de la part des milieux patronaux. Durant les années 1922 à 1924, lors de la réorganisation administrative des Chemins de fer fédéraux, les adversaires les plus acharnés des entreprises d'Etat ont même envisagé la désétatisation ou l'affermage de cette grande administration fédérale. Diverses publications parues depuis lors nous prouvent que la question n'est pas encore abandonnée. En septembre 1927, le congrès des banquiers suisses a discuté le problème de l'économie publique mis en opposition avec l'économie privée, après avoir entendu un exposé de M. le Dr Johr, directeur du Crédit suisse. Les deux votations populaires concernant le ravitaillement du pays en pain qui ont eu lieu en décembre 1926 et en mars 1929 ont fourni l'occasion favorable pour porter cette discussion devant l'opinion publique. Une publication, que vient d'éditer la commission nationale suisse de la Chambre internationale du commerce au sujet de l'activité des services publics en Suisse dans le domaine économique, nous prouve que ces milieux-là n'ont pas l'intention d'abandonner la lutte contre l'Etat-patron. Il n'est un secret pour personne que les adversaires déclarés des entreprises d'Etat remplissent même de hautes fonctions dans l'Etat. Sous la direction de Monsieur le conseiller fédéral Musy, les élections d'octobre 1928 et la campagne au sujet du monopole du blé se sont déroulées en partie avec ce mot d'ordre: « Sus aux entreprises d'Etat! ».

Mais la lutte contre les services publics n'est pas une manifestation purement helvétique. Au contraire, elle se déroule dans presque tous les pays. Les adversaires de l'économie collective voient, avec raison, dans les services publics existants l'intervention